# Finances zougoises

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 977

PDF erstellt am: **24.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

légères, maniables, aussi sophistiquées que notre maîtrise des techniques d'avant-garde le permettra.
A concevoir une stratégie réaliste de ce type, on s'apercevra que le pays est indéfendable s'il s'installe dans la dépendance de centrales nucléaires. Et qu'il ne peut être valablement défendu qu'à condition de respecter pour lui-même les règles de la biosphère.
Ainsi esquissée, l'idée du service national d'utilité publique suscitera évidemment une foule d'objections de toute nature: elle doit être étudiée, approfondie, affinée. Elle devra peut-être s'effacer devant d'autres idées, plus géniales ou plus conformes à la motivation réelle des Suisses. L'essentiel est pour l'instant de sortir du débat frontal pour ou contre l'existence de l'armée, et de chercher comment concilier le droit de se défendre avec les défis culturels, écologiques et sociaux de la fin du XX^e siècle.

Laurent Rebeaud

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Laurent Rebeaud est conseiller national écologiste.
Les sous-titres sont de la rédaction.

*DE L'USINE à LA POUBELLE*

# La mode passe, les déchets s'entassent

(*jd*) Parce qu'ils polluent l'environnement, représentent un gaspillage des matières premières non renouvelables et que leur destruction coûte cher, les déchets sont un véritable défi auquel doivent répondre les sociétés industrielles. Il s'agit donc de modifier les processus de production, voire même les produits, pour minimiser la quantité de déchets et augmenter la part à recycler. Cet effort, plusieurs secteurs industriels l'ont entrepris, à la fois pour améliorer leur image dans l'opinion publique et sur le marché, mais aussi pour diminuer leurs coûts: le prix de la destruction des déchets ne fait qu'augmenter, du fait notamment de la sécurité croissante des prescriptions officielles (stockage, transport, élimination).

Dans son journal d'entreprise (14/89), Ciba-Geigy donne un aperçu des résultats obtenus depuis six ans dans son centre de production bâlois: grâce à la substitution aux matières premières problématiques d'autres produits, à une meilleure qualité des matières utilisées, au recyclage des déchets, à l'amélioration des processus de production et aux nouvelles technologies, à l'élimination de l'assortiment de 23 produits colorants particulièrement générateurs de déchets et d'atteintes à l'environnement. Grâce à ces différentes mesures, Ciba-Geigy a pu, entre 1982 et 1988, diminuer de 40% la quantité de déchets par tonne de production.
Minimiser les déchets à la production est chose relativement aisée qui dépend de l'inventivité et du progrès technique. Restent les questions singulièrement plus complexes de la durabilité des produits et surtout des pratiques commerciales de certains fabricants et des comportements des consommateurs gâtés que nous sommes. Un tour dans les usines d'incinération et dans les décharges du pays, tel que l'a fait pour ses lecteurs la *Weltwoche* (14 décembre 1989), illustre bien la dimension du problème et l'ampleur du gaspillage.
Deux fois l'an la maison Christian Dior conduit à l'usine d'incinération de Zurich un chargement de rouges à lèvres, vernis à ongles et autres poudres de maquillage retirés des étalages pour cause de mode nouvelle. Valeur de chaque envoi: 160'000 francs, non compris les frais de destruction. Les enquêteurs de la *Weltwoche* présument que Christian Dior n'est pas le seul marchand de beauté à agir de la sorte. Une rapide inspection de 8 usines d'incinération et de 14 décharges a permis de répertorier entre autres: du matériel de bureau, des ordinateurs, des jeux informatiques, des appareils de photo (quatre chargements par an), de la vaisselle, des habits, des cosmétiques (deux wagons par an), des meubles (deux camions par mois), des souliers et des skis, des balles et des raquettes de tennis, des caméras vidéo, et la liste n'est pas close, tous objets à l'état de neuf. Sans compter les fruits et les légumes, les crèmes glacées et les fleurs (un wagon par semaine en provenance directe de l'aéroport). Bref, le côté pile de la société d'abondance où la croissance économique se nourrit du gaspillage.
*«Si vous pouviez voir ce que nous observons chaque jour ici*, lance un employé de l'usine d'incinération d'Emmen, *vous seriez d'accord avec moi de fermer les magasins et de laisser les gens faire la queue comme en Pologne.»* ■

*FINANCES ZOUGOISES*

# A qui perd gagne

(*ag*) Si Zoug se trouve en tête des cantons suisses financièrement les plus forts, on sait qu'il doit ce classement à son régime fiscal.
La recette, dans les deux sens du terme, est simple. Avoir pour les personnes morales, notamment les holdings, un tarif cantonal et communal dérisoire; attirer ainsi les sociétés en quête de domicile comme mouches à miel; encaisser la ristourne fédérale sur l'impôt fédéral direct.
On sait que les 30% de l'IFD sont rétrocédés aux cantons: 17% d'après les encaissements, 10% d'après la population et la capacité financière du canton, 3% étant réservés à la péréquation.
Alors que la part aux recettes fédérales représente pour l'ensemble des cantons 6,2% de leurs recettes totales, pour Zoug elle représente trois fois plus, soit le 20%.
C'est la sous-enchère payante: moins une société paie à Zoug, plus le canton gagne.
On se trouve devant un cas typique de détournement abusif. Les cantons seraient bien avisés d'y mettre de l'ordre: ils pourraient adopter un seuil minimal pour l'imposition des personnes morales; certes, cet accord ne ferait jamais l'unanimité, mais la Confédération aurait les moyens, par la réglementation de la quote-part attribuée aux cantons, de rendre obligatoire le concordat de la majorité des cantons.
A défaut de telles mesures correctrices, des solutions centralisatrices risquent d'être imposées un jour, notamment dans une perspective européenne. ■